

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 20 octobre 2023

Service Aménagement, Biodiversité, Eau Unité Police de l'eau La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES

Monsieur le Maire

Tél: 03 87 28 33 42

Mairie

E-mail: pascal.andres@moselle.gouv.fr

15, rue Principale 57370 ZILLING

OBJET: CCPP – Porté à connaissance – Programme de restauration des cours d'eau traversant les communes de WINTERSBOURG, ZILLING, et VILSBERG

Courrier de demande d'affichage en mairie. **RÉF.:** Dossier numéro CASCADE 57-2023-00406

P.J.: Courrier de recevabilité du dossier de « porté à connaissance » de la CCPP

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de "porté à connaissance" au titre de l'article L. 181-14 du code de l'environnement déposé par la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg auprès de mon Unité pour instruction et relatif à un programme de restauration des cours d'eau traversant les communes de WINTERSBOURG, ZILLING, et VILSBERG, a été jugé recevable.

Pour mémoire, ce dossier de "porté à connaissance" mentionne :

- le dossier d'autorisation initial qui avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral 2019-DDT/SABE/EAU-N°31 en date du 18 juin 2019 et qui prévoyait les travaux suivants : traitement de ripisylve, plantations, gestion du bétail, découverture de cours d'eau, effacement d'ouvrages et de chutes d'eau, diversification des écoulements, sur des cours d'eau traversant les communes de WINTERSBOURG, ZILLING, et VILSBERG,
- l'établissement d'un nouveau diagnostic réalisé dernièrement sur les mêmes linéaires de cours d'eau et qui a fait ressortir les nécessités suivantes : augmenter la masse des travaux liés au traitement de la ripisylve, au faucardage, et aux plantations (en raison de la dégradation de l'état de la végétation), ajouter un passage à gué avec reprofilage du lit du cours d'eau, augmenter le linéaire de dépose/repose de clôtures à bovins (afin d'éloigner les clôtures des sommets des berges pour augmenter la distance avec les plantations), et ajouter une suppression d'une chute d'eau au niveau d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau,

- un chiffrage des travaux qui a été réalisé à l'issue du diagnostic précité : le coût des travaux évalué en 2017 à 99 208,78 € HT est estimé aujourd'hui à 231 825,00 € HT.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la CCPP valant avis de recevabilité. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER